

2024 - 83 Séance du Conseil Municipal du 24 juin 2024  
Service : Patrimoine bâti  
Référence : DC

**Objet : AMENAGEMENT EXTERIEUR DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - LANCEMENT DE LA CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE – PROGRAMME - APPROBATION**

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le 18 juin deux mille vingt-quatre, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean-Michel EON, Corinne CHENARD, Gilles PHILIPPEAU, Geneviève HAMEON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne Laure BOCHE, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Adeline BRETIN, Olivier FRANC, Ludivine BEN BELLAL, Françoise FOUBERT, Olivier MICHE, Mohamed BENHAMDI.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Marie-Estelle IRISSOU à Gilles PHILIPPEAU

Yves ANDRIEUX à Jean-Michel EON

Jacqueline MENARD-BYRNE à Dolorès LOBO

Olivier SCOTTO à Olivier MICHE

Farid OULAMI à Françoise FOUBERT

Hélène RAUHUT-AUVINET à Laëticia BAR

Julien ROUSSEAU à Pierre CAMUS-LUTZ

Yvan VALLEE à Ludivine BEN BELLAL

Sandrine GOURDON à Guy BERNARD-DAGA

Absent excusé : Patrice BOLO

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de conseillers effectivement présents : 25

Secrétaire : Michel LUCAS

**Rapporteur :** Sylvie Pelloquin

**EXPOSE**

Le Centre Technique Municipal (CTM) situé rue de Bretagne accueille une cinquantaine d'agents des services techniques de la commune de Couëron. Sur une surface totale de 20 491 m<sup>2</sup>, ce Centre Technique comprend aujourd'hui 2 760 m<sup>2</sup> de surfaces bâties : bureaux, ateliers de la régie bâtiment et des espaces verts, garage, magasin, locaux de stockage ...

Les espaces extérieurs comprennent différentes aires de stationnements pour véhicules de services, un parking personnel, une serre, des box de stockage de matériaux et matériels, une plateforme non viabilisée, des espaces verts. Ces surfaces ne sont actuellement pas aménagées pour une utilisation optimale répondant aux besoins et aux usages des services hébergés, or, le site accueille quotidiennement les 50 agents des services et de nombreux visiteurs : agents des autres services, entreprises et services de livraison.

Par ailleurs, prenant compte de la construction de la nouvelle cuisine centrale sur le site du Centre Technique Municipal et des problématiques existantes, la Ville a lancé un projet de réaménagement du site qui consiste à repenser les espaces extérieurs du Centre Technique Municipal afin d'offrir un environnement plus sécurisé et agréable pour l'ensemble du personnel, et de renforcer la sécurisation et la circulation du site prenant en compte les évolutions nécessaires à l'accueil de la future cuisine centrale.

L'implantation de la cuisine centrale est prévue sur la zone nord-ouest de la parcelle. Les besoins en surface bâtie sont d'environ 1 000 m<sup>2</sup> auxquels on peut ajouter 800 m<sup>2</sup> d'emprise de surface extérieure pour les besoins d'aire de livraison, accès piétonnier, espaces verts.

### Programme

Les aménagements s'inscrivent dans une démarche de transition écologique avec la protection et la valorisation des espaces verts existants, une gestion vertueuse des déchets, la préservation des ressources naturelles (récupération eaux de pluie, énergie solaire), des espaces logistiques optimisés pour promouvoir le réemploi, les circuits courts, des emplacements dédiés pour la recharge des véhicules électriques.

De plus, l'aménagement des espaces extérieurs devra conduire à une amélioration des conditions de travail des agents.

Le programme global consiste à créer différents espaces et zones dédiés à chaque usage, repenser les flux de déplacements, et atteindre les objectifs de sobriété écologique. Le programme comprend les principaux éléments suivants :

- requalification d'un parvis d'entrée CTM relocalisé et redéfini pour les agents,
- sécurisation du site : fermeture totale de la parcelle et mise en place d'un nouveau système de contrôle d'accès,
- création d'une voirie de desserte mutualisée avec la cuisine centrale,
- intégration de stationnements dissociés (parkings personnel/véhicules des services) et intégrant pour certains des ombrières photovoltaïques pour d'autres des espaces végétalisés,
- création d'espaces de stockage composés de box et de plusieurs alvéoles de stockage dédiées à l'ensemble des services dont certaines mutualisées,
- sécurisation des flux piétons depuis les aires stationnements et entre le CTM et la future cuisine centrale : plan de circulation et signalétique adaptée,
- création d'une aire de lavage dédiée aux véhicules de service et au matériel spécifique (barnum...),
- développement de récupérateurs d'eau : 25 m<sup>3</sup> en deux récupérateurs.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle est estimé à environ 1 900 000 euros TTC dont 1 350 000 euros HT de coût travaux (avec notamment une enveloppe prévisionnelle de 200 000 euros pour les panneaux photovoltaïques), celui-ci intègre les aménagements prévus du Centre Technique Municipal actuel ainsi que les aménagements obligatoires prévus dans le cadre de l'installation de la future cuisine centrale (livraison, stationnement, aire de lavage, circulation, etc...).

A ce stade, il convient donc de lancer une consultation pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre sur la base de ce programme et de l'estimatif précité.

La Ville sollicitera le cas échéant les différents partenaires financiers.

### PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu Le Code de la Commande Publique et notamment les articles L 2125-1.2, R2162-15 à R2162-26 ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Internes et Affaires Générales du 13 juin 2024 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 10 juin 2024 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver le principe de réalisation de cette opération ainsi que le programme,
- approuver l'enveloppe prévisionnelle de l'opération qui s'élève à 1 900 000 euros TTC,
- autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée et à signer le marché,
- autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à solliciter toutes subventions permettant de participer au financement de l'opération,
- autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à effectuer les demandes d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, permis d'aménager, permis modificatif d'un permis de construire ou d'aménager ou permis de démolir) correspondantes pour les travaux relatifs à cette opération,
- autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet et à l'exécution de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

À Couëron, le 24 JUIN 2024

Michel Lucas  
Le secrétaire de séance



Carole Grelaud  
Maire



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 28/06/2024 au 28/08/2024 et transmise en Préfecture le 28/06/2024

- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télécours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.